

Politique

Génocide des Tutsi : Laurent Bucyibaruta, plus haut responsable rwandais jugé en France

Jeune Afrique, 9 mai 2022

Plus d'un quart de siècle après le génocide des Tutsi, le procès de l'ancien préfet de Gikongoro s'ouvre ce lundi à Paris. Il est poursuivi pour « complicité de crimes contre l'humanité ».

Vingt-huit ans après le génocide au Rwanda, une quatrième affaire est jugée ce lundi 9 mai par la justice française : l'ex-préfet rwandais Laurent Bucyibaruta est devant les assises de Paris pour sa participation présumée à l'extermination des Tutsi en 1994. Après les procès d'un officier militaire, de deux bourgmestres et d'un chauffeur, il s'agit du plus haut responsable jamais jugé en France pour des crimes liés au génocide au Rwanda.

Réfugié dans l'Hexagone depuis 1997, sous contrôle judiciaire, Laurent Bucyibaruta doit comparaître pendant plus de deux mois

pour génocide, complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité. Il encourt, à 78 ans, la réclusion criminelle à perpétuité.

Dès l'ouverture de l'audience, dans l'après-midi, sa défense va demander l'annulation de la procédure pour « *délai déraisonnable* », a-t-elle annoncé, les poursuites ayant été engagées il y a vingt-deux ans. La Cour d'assises devra d'abord statuer sur cette requête. Si elle refuse d'y faire droit, elle pourra commencer à examiner le fond de l'affaire.

Des rescapés venus du Rwanda

Ancien préfet de Gikongoro, région du sud du Rwanda où les tueries furent particulièrement violentes, Laurent Bucyibaruta est accu-

sé d'avoir encouragé et ordonné des exécutions de Tutsi. L'ancien fonctionnaire clame depuis le début son innocence. Ses avocats, maîtres Jean-Marie Biju-Duval, Joachim Levy et Ghislain Mabanga Monga Mabanga, ont indiqué à l'AFP qu'ils allaient « *plaider l'acquiescement* ».

Après l'examen de la personnalité de l'accusé, le procès doit revenir sur le contexte historique du « pays des mille collines », plongé dans un chaos destructeur entre avril et juillet 1994 qui fit au moins 800 000 morts, essentiellement issus de la minorité tutsi, mais aussi des Hutu modérés.

Les débats s'intéresseront également au rôle et aux pouvoirs d'un préfet et s'attarderont sur six scènes principales de massacres pour lesquelles la responsabilité de Laurent Bucyibaruta est questionnée. Un total de 115 personnes doivent être auditionnées par la cour, dont des rescapés venus du Rwanda ou entendus par visioconférence.

Massacre dans une école

Ce procès suscite « *beaucoup d'attentes du côté des rescapés pour que justice soit rendue* », affirme Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CP-CR), qui traque depuis des années les

génocidaires présumés afin qu'ils répondent de leurs actes. Au cœur du dossier : plusieurs réunions « *de sécurité* » qui servaient, selon l'accusation, à planifier des massacres et avaient été convoquées par Laurent Bucyibaruta ou auxquelles il a participé.

Plus précisément, il est reproché à Laurent Bucyibaruta d'avoir participé activement au massacre de l'école technique de Murambi en incitant les civils à s'y réfugier et en leur promettant ravitaillement et sécurité. Le 21 avril 1994 vers 3 h du matin, des dizaines de milliers de Tutsi rassemblés dans cette établissement en construction, entouré de barrages routiers, sont exécutés à la machette, à la grenade et au fusil par des militaires, des miliciens et des civils hutu. Une poignée d'entre eux survivent en prenant la fuite ou en se cachant parmi les cadavres. Les tueries se poursuivent dans la journée dans deux paroisses voisines. Le site est depuis devenu un mémorial.

Laurent Bucyibaruta est également renvoyé pour sa responsabilité dans le massacre d'environ 90 élèves tutsi à l'école Marie Merci de Kibeho, le 7 mai 1994, et dans l'exécution de prisonniers tutsi, dont trois prêtres, à la prison de Gikongoro, des accusations qu'il conteste également. Il a en revanche bénéficié d'un non-lieu concernant le meurtre d'un gendarme rwandais et les viols de femmes

tutsi par des miliciens.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait un temps réclamé Laurent Bucyibaruta, mais il s'est finalement dessaisi au profit des juridictions françaises. Une

trentaine de procédures liées au génocide au Rwanda sont actuellement ouvertes au pôle crimes contre l'humanité du tribunal de Paris.

Avec AFP